

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.49 Vœu relatif au personnel chargés des points écoles

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la sécurité des jeunes Parisiens qui se rendent à l'école est une priorité pour les Maires d'arrondissement ;

Considérant que chaque année, les Maires d'arrondissement établissent en lien avec la Préfecture de Police, la liste des lieux de traversée qui nécessitent une surveillance particulière ;

Considérant que pour l'année 2017/2018, 445 points école sont sécurisés par la Mairie de Paris ;

Considérant que le lundi et le jeudi, ces points école sont sécurisés 4 fois par jour de 8h à 8h40, de 11h10 à 11h50, de 13h à 13h40 et de 16h10 à 16h50 ;

Considérant que le mardi et le vendredi, ces points école sont sécurisés 5 fois par jour de 8h à 8h40, de 11h10 à 11h50, de 13h à 13h40, de 14h40 à 15h20 et de 16h10 à 16h50 ;

Considérant que le mercredi, ces points école sont sécurisés 2 fois par jour de 8h à 8h40 et de 11h10 à 11h50 ;

Considérant que la Mairie de Paris s'était fixée pour objectif de recruter 100 nouveaux vacataires supplémentaires pour assurer la sécurité des enfants non accompagnés aux entrées et sorties des écoles et ce dès la rentrée de l'année scolaire 2017/2018 ;

Considérant que pour devenir surveillant des traversées piétonnes aux abords des écoles, il faut être âgé de plus de 18 ans, être apte au travail sur la voie publique et habiter de préférence à Paris (à proximité d'un point référencé), sans condition de nationalité ;

Considérant que la Mairie de Paris rencontre des difficultés avérées dans le recrutement des personnels chargés d'assurer la surveillance des points école ;

Considérant que de nombreux animateurs interviennent au quotidien dans les écoles dans le cadre des temps périscolaires ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu que :

La Mairie de Paris étudie la possibilité de mobiliser le corps des animateurs agissant dans le champ périscolaire pour pallier le manque de personnel assurant la sécurité des traversées piétonnes aux abords des écoles.